



Objet payé, rien reçu que faire?

Par **walter**, le **17/09/2008** à **13:11**

Bonjour,
j'ai acheté une pièce mécanique sur un forum à un particulier, payé le 25 août à ce jour je n'ai rien reçu et le vendeur ne répond à aucun de mes emails. Que faire dans ce cas là? déposé une plainte?
merci de vos réponses

Par **JamesEraser**, le **17/09/2008** à **13:28**

Oui, cela semble logique pour identifier ce vendeur et lui demander des explications sur cette carence.

Pensez à réunir les éléments nécessaires à l'enquête.

Adresse du site, pseudo du vendeur, moyens de paiement (carte bancaire, chèque, virement Paypal, mandat, etc....)

Si vous avez imprimé l'annonce et les échanges de courriels, présentez les en même temps au service d'enquête.

Pour la suite de votre plainte, il y aura identification et transmission du dossier. Vous ne serez informé que lorsque l'auteur sera identifié et qu'une décision du parquet sera prise. Il faut du temps pour recevoir les éléments d'identification après réquisition judiciaire. Ne soyez pas pressé des suites.

Experatooment

Par **walter**, le **17/09/2008** à **13:54**

merci à vous :)